

LETTRE D'ENTENTE PARTICULIÈRE

ENTRE : Société des casinos du Québec inc.

ci-après appelé « **l'employeur** »

ET : Syndicat des employé-e-s de la Société des casinos du Québec-CSN (Section Unité Générale)

ci-après appelé « **le syndicat** »

RELATIVE À : Délai de rappel et perte d'ancienneté

CONSIDÉRANT le contexte actuel de pandémie et la fermeture de tous les établissements de la SCQ depuis le 1^{er} octobre 2020;

CONSIDÉRANT le contexte de reprise graduelle des opérations et les consignes sanitaires demandées par le gouvernement qui ne permettent pas le rappel au travail de tous les salariés;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties et le désir mutuel de protéger le lien d'emploi des employés pour une plus longue période compte tenu du contexte de la pandémie et de l'incertitude entourant le moment où une reprise normale des opérations sera possible

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Le délai prévu dans l'article 39 de la lettre d'entente particulière – période transitoire de reprise graduelle des activités en contexte de crise sanitaire (Covid-19) ne trouve plus application;
2. L'article 9.7 b) de la convention collective est modifié comme suit pour encadrer uniquement et de manière transitoire les mises à pieds effectuées dans le contexte de pandémie de la COVID-19 :

Le salarié mis à pied bénéficie, peu importe son statut, d'un droit de rappel de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de la mise à pied. Après ce délai, le salarié perd son ancienneté et son emploi.

3. Le cumul de l'ancienneté sera maintenu pour tous les salariés en situation de mise à pied, incluant les volontaires;
4. Suite aux plus récents arrangements, le régime d'assurance collective prend fin vingt-quatre (24) mois à compter de la date de la mise à pied.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé la présente à Montréal ce 28^{ième} jour du mois d'octobre 2021.

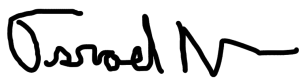
Pour la Société des casinos du Québec inc.

Pour le Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec (CSN) –

Unité Générale



Nick Gomas
Directeur, direction des jeux



Israel Morin, CRIA
Partenaire d'affaires, EEC



Giovanni Vaccaro, Président
CSN, Unité générale



Steve Gauthier, Vice-président général
CSN, Unité générale